



## MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2204-007 – 8, CHEMIN PROSPECT

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 6 juin 2022 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2204-007.**

#### **Nature et effets de la demande #2204-007 :**

La demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul avant à moins de 25 mètres de la rue, soit 14.32 mètres, représentant une différence de 10.68 mètres ou 42.72%.

L'article 6.1.1.3, paragraphe 2, du Règlement sur le zonage numéro 264-2008 stipule qu'un garage isolé peut être implanté dans la cour avant à la condition d'être situé à une distance minimale de 25 mètres par rapport à la ligne avant.

#### **Identification du site concerné :**

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 8, chemin Prospect à Bolton-Ouest, sur la propriété composée des lots numéro 5 192 927, 5 193 520 et 5 193 529 du cadastre du Québec (matricule : 8909-02-5983) et localisé dans la zone RES-2.

Conformément à la Loi, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Bolton-Ouest, ce 19 mai 2022.

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier